

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 29 octobre 2019

Objet : Demande d'accès - Décision amendée
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.330

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 26 septembre dernier ainsi qu'à la décision rendue le 28 octobre 2019 à laquelle des éléments nouveaux ont été portés à notre attention et nous emmènent à vous transmettre une décision amendée. Votre demande initiale visait à recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Depuis l'annonce de la mise sur pied d'un nouveau programme de bourses, destiné aux préposés aux bénéficiaires, veuillez nous indiquer :

- le nombre de demandes reçues, ventilé par région administrative ;
- le nombre de bourses versées, ventilé par région administrative ».

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-84